

Département  
du Nord

# C.C.A.S DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

Délibération  
du Conseil d'Administration du 24 novembre 2022

CCAS de  
CYSOING  
7.5



Cysoing

2022/8

Le 24 novembre 2022 à 18h00 et suite à la convocation en date du 17 novembre 2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni.

**Étaient présents :** Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Pascal BOILEAU Martine DESMARESCAUX, Catherine LUCHIER, Bernadette COLLART, Didier CAFFART, Nadine BOQUELET, Gilbert LEGOUBIN

**Était absent excusé sans pouvoir :** Valéry LEQUIEN

**Étaient absents :** Nadia COURBEZ, Guy CARPENTIER, Isabelle LEPERS, Jean Luc VANTIGHEM, Carole DONNEE, Anne Marie BIESMAN.

## POINT 1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que le CCAS intervient auprès des associations pour les soutenir dans leurs actions.

A ce sujet, il rappelle l'attribution des subventions 2020 et 2021 ainsi que le débat d'orientations budgétaires prévoyant une inscription budgétaire pour 2022 de 6 500€.

Après débats, Monsieur le Président propose de reconduire les subventions 2021 du Restaurant du Cœur et du Secours Catholique, d'attribuer une subvention de 2 500€ au Secours Populaire Français pour compenser l'augmentation des bénéficiaires, la diminution des dons et l'augmentation du coût des denrées et de donner une subvention à l'association du petit coin de ciel bleu qui participent aux animations et aux visites sur l'EHPAD récemment installé sur le territoire.

Le tableau de subventions proposées est le suivant :

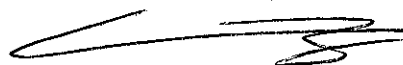
Associations	Montant alloué 2020	Montant alloué 2021	Proposé 2022
Secours populaire français	5 000 €	3 500€	2 500 €
Restaurant du cœur	1 000€	1 500€	1 500 €
Les avettes	900 €	0 €	0 €
Les enfants de sables	300 €	0 €	0 €
Secours catholique CARITAS	Pas de demande	Pas de demande	0 €
Secours Catholique	0 €	500 €	500 €
Un petit coin de ciel bleu	0 €	0 €	400 €
Total	7 200 €	5 500 €	4 900€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le tableau de subventions proposé ci-dessus,
- Dit que la dépense correspondante au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget.

Vote :  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Président  
Benjamin DUMORTIER



la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État

Département  
du Nord

Arrondissement  
de LILLE

CCAS de  
CYSOING  
7.5



Cysoing

2022/9

C.C.A.S DE CYSOING  
Conseil d'Administration du 24 novembre 2022

Information du Conseil d'Administration sur l'exercice des délégations

Le 24 novembre 2022 à 18h00 et suite à la convocation en date du 17 novembre 2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Pascal BOILEAU Martine DESMARESCAUX, Catherine LUCHIER, Bernadette COLLART, Didier CAFFART, Nadine BOQUELET, Gilbert LEGOUBIN

Était absent excusé sans pouvoir : Valéry LEQUIEN

Étaient absents : Nadia COURBEZ, Guy CARPENTIER, Isabelle LEPERS, Jean Luc VANTIGHEM, Carole DONNEE, Anne Marie BIESMAN,

POINT 2 : INFORMATION SUR L'EXERCICE DES DELEGATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération 2021/09 du 10 décembre 2021 relative aux délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil d'Administration et prévues par l'article R123-21 du code d'action sociale et de la famille.

Conformément aux dispositions de l'article R123-22 dudit code, Monsieur le Président rend compte des décisions suivantes prises dans le cadre des délégations :

- Signature du contrat d'engagement pour le repas des aînés avec « La Fibre Artistique » pour le montant de 1 200 €.
- Signature du contrat d'engagement pour le goûter des aînés avec S D W Music pour le montant de 200 €.

Le Président  
Benjamin DUMORTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État

